

Avis de Publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public suite à une candidature spontanée
Occupation de la toiture de la Halle du Kélell - Commune de Carantec

La commune de Carantec a reçu le jeudi 23 juin 2022 une demande d'occupation du domaine public pour la mise à disposition temporaire du toit de son bâtiment « Halle du Kélell » pour l'installation et l'exploitation de toitures solaires voltaïques enregistrée comme manifestation d'intérêt spontanée.

Conformément à l'article L2122-1-4 du code du code général de la propriété des personnes publiques, la commune de Carantec procède à une publicité pour solliciter tout opérateur économique à manifester leur intérêt pour l'occupation de la toiture de la Halle du Kélell appartenant à la commune de Carantec, mis à disposition par le biais d'une autorisation d'occupation temporaire, précaire et révocable du public, conformément à l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

Dans le cadre de cette demande, les activités envisagées consistent en l'installation d'une centrale photovoltaïque et ses équipements accessoires, sur une superficie totale d'environ 520 m².

Les conditions d'occupation du domaine public sont les suivantes :

- l'occupation est précaire, révocable et strictement personnelle. Elle ne peut faire l'objet d'une sous-traitance ou sous-location,
- l'occupation est strictement destinée à l'utilisation figurant dans l'AOT,
- l'installation est autorisée pour une durée de vie de la centrale,
- l'autorisation n'est pas constitutive de droits réels,
- toute modification de l'occupation sera soumise, au préalable, à l'accord de la commune,
- la redevance annuelle relative à l'occupation sera déterminée de la manière suivante :

Conformément au CGPPP, cette occupation donne lieu au versement d'une redevance à la commune proposée par le prestataire.

Dans le cas d'une demande concurrente, le candidat devra déposer un dossier complet de demande d'AOT avant le lundi 18 juillet 2022 à 16h00 auprès de la commune, par courrier recommandé ou courrier électronique, aux adresses suivantes :

Adresse postale : Mairie, Place Charles de Gaulle, 29 660 Carantec

Adresse électronique : secretariat@ville-carantec.com

Cette consultation n'est pas une procédure de marché public.